

DOSSIER

Vie scolaire et citoyenneté

Une citoyenneté en construction



Dossier coordonné par Thierry Pétrault et Valérie Sipahimalani. Réalisé par Valérie Héraut, Olivier Raluy, Philippe Guigand, Olivier Lelarge, Jean-Marc Barbazange, Pascale Balestrat, Clarisse Macé

Multiforme, la vie scolaire des élèves est à la croisée du pédagogique et de l'éducatif, elle organise le temps et les espaces scolaires. Les règles qui la structurent entraînent pour les élèves des obligations et leur confèrent des droits. Moment privilégié de socialisation, elle est un sas vers l'intégration sociale.

Trop négligée des préoccupations institutionnelles, elle concentre des occasions multiples de civilité, d'apprentissage des valeurs civiques, de solidarité, de responsabilité et d'autonomie. Ses normes, souvent révélatrices de tensions, s'éloignent du vécu quotidien des adolescents. Essentiel et toujours renouvelé, l'acte éducatif consiste alors à expliciter les règles, les exigences de la vie collective et scolaire, et donc l'engagement vis-à-vis de soi et des autres qu'elles impliquent. Dans une société gagnée par l'individualisme, l'école a une place toute particulière, celle de donner du sens grâce aux savoirs et à la réflexion mais aussi grâce à l'expérience sociale qu'elle produit. La question de la jeunesse et de sa place dans la société s'y inscrit aussi. Les problématiques de vie scolaire devraient mieux s'incarner dans une ambition nationale et territoriale et trouver les moyens nécessaires à sa revitalisation et à l'accompagnement des personnels car tous y jouent un rôle, les CPE et les AED particulièrement. Le renforcement des équipes, l'amélioration des possibilités de concertation sur les questions éducatives permettent des remobilisations scolaires pour les élèves dont la qualité de vie dans les établissements peut être aussi un des moteurs de réussite.

Petite histoire de la vie scolaire

De l'éducation nouvelle à la politique éducative

Le plan Langevin-Wallon de 1947, qui porte des objectifs de démocratisation scolaire, souligne que la « vie scolaire » est un support de l'éducation morale et civique. Il fait du « milieu scolaire » – dans sa globalité – une source d'influence éducative.

Cette conception, issue des idées de l'Éducation nouvelle (années 1920), incite les membres de la communauté éducative à adopter plus de libertés afin de conduire les élèves vers l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Elle est alors associée au statut d'interne, souvent une majorité des élèves, dont il convient que les temps de loisirs aient eux aussi une dimension éducative. L'incitation est portée au plus haut niveau par Gustave Monot⁽¹⁾, directeur de cabinet du ministre, et de nombreux inspecteurs généraux acquis aux méthodes de l'éducation active (CEMEA). Au fil du temps cette notion de milieu scolaire évolue.

Elle suscite très tôt l'adhésion d'une partie des surveillants généraux et conduit en 1965 à la création d'une inspection « établissements et vie scolaire⁽²⁾ », qui anticipe la nécessaire transformation des relations jeunes/adultes au sein des établissements.

Massification et vie scolaire

À la suite de 1968, l'idée d'une place plus grande pour l'élève (et sa famille) dans l'établissement et la création des conseillers (principaux) d'éducation confirment cette orientation qui intègre le processus de massification (limité mais à l'œuvre dès ce moment dans le premier cycle).

La vie scolaire est un moyen d'action éducative et de formation de la personnalité. Cette vocation lui est assignée en 1982 par la circulaire de Maurice Vengnaud directeur des lycées et collèges : « La vie scolaire prend pour objectifs de... :

- a) créer des conditions facilitatrices de l'enseignement par l'instauration d'un climat propice à l'étude, par une meilleure organisation du temps, de l'espace scolaire, par un meilleur fonctionnement des structures... ;
- b) motiver les élèves sur des activités qui les mobilisent afin que cette motivation rejaillisse sur les enseignements... ;
- c) favoriser l'épanouissement des élèves [...] par l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation ».

Un facteur de réussite

Peu appliquée à cette époque de par l'absence de CPE dans deux collèges sur trois, cette circulaire tarde à être prise en compte alors qu'elle n'écarte aucun domaine favorisant la réussite de l'élève. Elle assigne encore aujourd'hui un contenu passionnant à des



La vie scolaire est un moyen d'action éducative et de formation de la personnalité

actions spécifiques et communes CPE - professeurs, pour une éducation à la citoyenneté et une politique éducative plus ambitieuse dans les établissements. ■

(1) G. Monot, *Une certaine idée de l'école*, Ciep, 2008.

(2) Le SNES-FSU revendique que les CPE aient accès à ce corps d'inspection.

La vie scolaire, ce « champ vaste et peu délimité »⁽¹⁾

Espace, lieu de passage, un raccourci de ce qui n'est « pas » de l'enseignement, réduction fonctionnelle à un « service »... La polysémie de la vie scolaire en fragilise la définition. La circulaire de missions des CPE, de 1982 à la plus récente du 10 août 2015, est explicite : « L'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la vie scolaire qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel », la notion de réussite scolaire y étant ajoutée en 2015.

Un carrefour éducatif

L'établissement est aussi lieu de vie et de socialisation. La vie scolaire est à ce carrefour, un lieu de rencontre éducative qui implique le travail en équipe, un cadre et des règles (le règlement intérieur) mais plus

subjectivement, un « climat » qui permet aux uns et aux autres de se parler, de se respecter et de se comprendre, et surtout, d'apprendre.

Du contrôle au suivi

L'histoire de la vie scolaire est liée à celle de la démocratisation. Les surveillants généraux, assignés au contrôle de conformité des élèves à un modèle scolaire intangible qui fonde la sanction, se transforment dans les années 1970 en CPE tournés vers l'élève et son suivi, qui l'accompagnent dans la temporalité, contribuent à sa connaissance et à son évaluation comme, le cas échéant, à sa sanction.

(1) Citation extraite d'un rapport de l'IG de 1983 in *Le conseiller principal d'éducation*, 2^e édition, Berger Levrault.

Mouvements lycéens et mesures pour la démocratie lycéenne

- 1990 : malaise lycéens → 1991 : droits lycéens
- 1995 : manifestation contre le CIP → création du CNVL
- 1998 : manifestation anti-Allègre → création du CVL

7 854 établissements publics du second degré

► 4 334 951 élèves ► 184 812 classes

Taille des établissements :

- ≥ 500 collégiens : 54 % ;
- ≥ 900 lycéens : 30 % ;
- ≥ 300 lycéens professionnels : 46 % (avec internat souvent)

Date de leur construction

- 38 % avant 1970
- 33 % entre 1970 et 1989
- 29 % depuis 1990

Apprentissage de la représentation citoyenne

Un exercice difficile dans des instances peu adaptées

Instauré après 1968, le rôle des délégués de classe est désormais reconnu, installant des pratiques d'écoute et de parole moins intimidantes, notamment dans les conseils de classe.

Une vraie formation des délégués reste cependant indispensable pour les préparer aux enjeux et à l'exercice de la représentation, même s'ils déplorent souvent le peu d'effet de leurs remarques et la difficulté à aborder les situations de conflit.

L'assemblée des délégués de classe et d'internat est peu réunie. Si elle élit en son sein les délégués élèves au CA, les échanges entre élus et délégués de classe n'existent pas assez alors qu'ils pourraient éclairer les choix du CA, notamment sur le règlement intérieur, le temps scolaire ou les projets d'aménagement. Les heures de vie de classe, peu utilisées à l'initiative des élèves eux-mêmes, sont rarement inscrites à l'emploi du temps, trop souvent vécues comme une « heure en plus ». Elles sont un outil de régulation et un espace de dialogue sur des thématiques ouvertes (santé, citoyenneté, discriminations, vie affective, orientation...).

La reconnaissance de l'investissement de leurs divers animateurs (enseignants, CPE, personnels médico-sociaux, CO-Psy, AED...) grâce à une enveloppe dédiée les rendrait plus dynamiques.

Des droits acquis

Les mouvements lycéens des années 1990 avaient abouti à la création de Conseils de la vie lycéenne, instances de dialogue à parité élèves/personnels et parents volontaires et élèves élus pour deux ans au suffrage universel direct. Leur large champ de compétences, dans le domaine de la vie pédagogique et quotidienne, est encadré par son caractère consultatif, préparatoire aux choix du CA. Peu réunis en plénier, leur autonomie donnée par la nomination d'un vice-président élève reste à être mieux développée. Après un premier réajustement en 2010, un éphémère « ministère de la Réussite éducative » a été chargé en 2013 d'un acte II de la vie lycéenne face à un réel « manque de souffle de la démocratie lycéenne ».

Si bien des constats ont été partagés quant aux difficultés des CVL, la relance se fait attendre autrement que sous forme de

De l'école élémentaire à la Terminale : le parcours citoyen

Le parcours citoyen participe de la mobilisation post-attentats de l'École pour les valeurs de la République. Il contribue au domaine 3 du socle « la formation de la personne et du citoyen ». Il intègre l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, l'organisation de débats en classe et la préparation à la journée Défense et Citoyenneté.

Il devrait faire l'objet d'une évaluation à la fin de la scolarité obligatoire bien qu'aucun texte officiel ne l'organise encore. Un item du nouveau bulletin scolaire est dédié à l'appréciation des trois parcours[®] et le nouveau DNB prévoit la possibilité d'une évaluation orale parmi les trois épreuves obligatoires. Le SNES-FSU affirme la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et civiques et d'en donner les moyens aux établissements. Pour autant la reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne passe pas par une validation scolaire, *a fortiori* s'il s'agit de prendre en compte les engagements pris hors de l'école, au risque d'altérer leur sincérité et la liberté civique, valeur première de l'engagement. Ainsi, le livret citoyen, recensant les temps ou les formes d'engagements avec obligation de validation jusqu'à l'âge de 25 ans, commence à prendre corps. Les futurs usages de cette « traçabilité citoyenne » ne manquent pourtant pas d'interroger.

(1) Parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, et parcours avenir.

« semaines de l'engagement » ou « d'injonctions récurrentes à faire » signifiées aux EPLE sans moyens supplémentaires.

Améliorer les fonctionnements

Plutôt que de tout renvoyer au local, précisément une des causes de difficulté, il faudrait mieux interroger les fonctionnements, poser la question du temps et des espaces scolaires, ne pas éluder celle des moyens

budgétaires et humains ou du nombre d'élèves dans la classe pour valoriser l'oral. De même l'articulation entre délégués de classe, CVL et CA (modalités d'élection, rôle de l'AG des délégués, liens entre les instances) doit sans doute être repensée pour mieux prendre en compte le quotidien des élèves. Il convient aussi de réfléchir à des formes de reconnaissance de l'engagement, trop chargé de biais sociaux, à la fois décon-

nectée de l'évaluation scolaire et plus collective dans des établissements où un certain autoritarisme est aux antipodes de fonctionnements démocratiques. ■

Préparer aux enjeux et à l'exercice de la représentation



© Olivier Teyraud

Climat scolaire

POURCENTAGE D'INCIDENTS GRAVES POUR 1 000 ÉLÈVES					
	Collège	LP	LGT	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens
2007-2008	13	15	4	81 %	15 %
2013-2014	14	25	4,5	79 %	9 %

Source : Repères et statistiques

Absentéisme

- Moyenne nationale : 4 %.
- Variation de 2,1 % en septembre à 5,1 % en avril (2,8 % en collège, 4,6 % en lycée, 11,5 % en LP).
- Un quart des établissements ont moins de 0,3 %, un quart ont plus de 1,4 % et 1/10 ont plus de 12,8 %.

Complémentarité du travail éducatif

Des équipes mobilisées

Pédagogiques, éducatives ou de vie scolaire, les équipes, quelles que soient leurs dimensions et attributions « concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale et de leur faire partager les valeurs de la République ».



© Olivier Teyraud

Ce vaste programme est celui de la loi de refondation. Il renvoie à une prise en compte plus globale et individualisée des élèves par les regards croisés et qualifiés d'équipes pluriprofessionnelles.

Le système éducatif français, souvent décrit comme une exception, permet cette prise en charge des élèves par différents personnels, enseignants, CPE, AED, CO-Psy, personnels sociaux et de santé. Ils participent à mieux cerner et à répondre à leurs difficultés, individuelles et collectives. Ils veillent à favoriser leur entrée dans les apprentissages et leur adhésion réfléchie à la règle. Ils participent, dans le cadre de leurs missions respectives, à

permettre à chaque élève de développer sa propre culture, sa citoyenneté éclairée, son insertion professionnelle et sociale. Pour autant, selon les conceptions éducatives en jeu, des tensions restent vives : obéissance/esprit critique, créativité/rigueur, effort/énergie à s'économiser, capacité d'expression/discipline de classe⁽¹⁾...

Un modèle scolaire mis à mal

Le public scolaire connaît des transformations considérables : une sociabilité adolescente libérée des contrôles par les technologies nouvelles, des tensions entre les valeurs scolaires et sociétales, entre la culture scolaire et

Le travail en complémentarité des équipes pluriprofessionnelles prend tout son sens

celle, très éclectique, véhiculée par des supports de plus en plus divers. S'y ajoutent les difficultés sociales et de fortes hypothèques sur une insertion professionnelle réussie à l'issue de la scolarité... La place des familles dans une école qui cherche de plus en plus à les impliquer est, elle aussi, source de tensions.

Cohérence éducative

Le travail en complémentarité des équipes pluriprofessionnelles prend tout son sens en permettant de mieux cerner les besoins et les enjeux scolaires pour les élèves et leur famille, dans toute leur diversité, en se coordonnant entre professionnels pour affirmer dans la cohérence des attentes et des règles éducatives mieux explicitées et plus justes. Pour cela, il faut du temps de concertation, des équipes complètes ayant les moyens de fonctionner, des occasions de poser les problèmes éducatifs au côté des problèmes pédagogiques dans un suivi partagé des élèves. ■

(1) Anne Barrère, *L'éducation buissonnière*, Armand Colin, 2011.

Vous avez dit équipes ?

- ▶ **Équipe pédagogique** : les professeurs d'une même classe auxquels est associé le ou la CPE en charge de la classe.
- ▶ **Équipe éducative** : les professeurs de la classe et les autres personnels d'éducation, d'orientation, sociaux, de santé et de direction.
- ▶ **Équipe de vie scolaire** : le ou les CPE et les AED auxquels peuvent être associés d'autres intervenants dans le champ de la vie scolaire (CUI, service civique...).
- ▶ **Politique éducative** : complémentaire au volet pédagogique du projet d'établissement, « elle doit permettre aux élèves de s'approprier les règles de vie collective, de se préparer à exercer leur citoyenneté, de se comporter de manière plus autonome et de prendre des initiatives, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle » (circulaire de missions des CPE du 10/08/2015).

Conseiller principal d'éducation (CPE)

Éducation ou management

Les années 2007-2012 ont été marquées, dans la fonction publique, dans l'éducation et pour les CPE en particulier, par une forte poussée de fièvre managériale. Symptôme de cette poussée, le protocole d'inspection des CPE de 2010 donnait une assez bonne vision des signes de cette maladie : CPE chef de service, culture du chiffre et des indicateurs, vie scolaire réduite à un service, pilotage, tout un vocabulaire... Au-delà des mots, il postulait un changement de positionnement et de pratiques en profondeur. Il venait heurter toute l'histoire de la construction de l'identité professionnelle des CPE, fondée sur le suivi et le contact direct et quotidien avec les élèves et leur famille, loin du « manager en éducation » prôné dans certaines ESPE.

Lors des discussions sur la circulaire de missions en 2014, le travail syndical du SNES-FSU a permis de repositionner le métier dans sa dimension

éducative fondamentale. Parler enfin plus des élèves que des procédures, du sens du travail avec les enseignants que des statistiques.

Moyens et sens de l'action

La différence entre éducation et management peut aussi s'illustrer à travers des relations avec les AED. Leur recrutement local, la préférence donnée parfois à des non-étudiants, sans décharge horaire, la posture de chef de service tenté d'optimiser « ses » moyens montre des limites quand favoriser l'emploi d'AED étudiant peut constituer au contraire un plus. Au-delà des difficultés de suivi des élèves, de l'insuffisance des moyens en AED et de la difficulté pour les établissements ruraux de trouver des étudiants, c'est bien une posture très différente qui est envisagée, qui peut très vite faire oublier le sens même de l'action des équipes de vie scolaire. L'école et nos métiers méritent mieux. ■

L'accueil des élèves

L'établissement, lieu de vie et de socialisation

Alors que la notion de climat scolaire est très prégnante dans la réflexion éducative du ministère, le cadre de vie dans lequel évoluent les élèves est encore trop rarement questionné. Propriétaires des locaux depuis la décentralisation de 1983, les collectivités territoriales ont en charge la construction et l'entretien des collèges et lycées.

Parallèlement, le poids relatif des demi-pensionnaires et internes ne cesse de s'accroître au sein de la population scolaire.

Désormais, plus de sept élèves sur dix sont ainsi hébergés à la demi-pension et à l'internat. Si les contraintes de l'emploi du temps sont fortes mais modifiables, la vie scolaire des élèves s'inscrit aussi dans celles, plus intangibles, d'un cadre architectural parfois totalement inadapté. Il faut rechercher en permanence des équilibres entre aspirations aux libertés individuelles et contraintes du collectif. Les tensions autour de la demi-pension – mode d'accès, durée de l'attente, priorités – sont à cet égard emblématiques. Ainsi, minée par la journée scolaire en continu générée par des groupes classes aux emplois du temps morcelés, la pause méridienne a dû faire l'objet d'une préconisation de durée minimale dans la réforme du collège. Les conditions d'hébergement, bien plus que le « service annexe » évoqué dans le budget d'un EPLE, restent bien un enjeu de démocratisation de l'accès aux savoirs.

Qualité de vie et d'études

Si une large partie des élèves passe chaque jour de 8 à 10 heures dans leur établisse-

ment, la qualité de leur accueil dans les espaces de vie scolaire ne peut pas être détachée de la pédagogie. Salles de travail, lieux de vie, circulations, devraient ainsi être intégrés à une réflexion éducative globale alors qu'ils sont trop souvent soumis aux contraintes budgétaires du propriétaire. La fonction de socialisation des cadres de vie collective est indéniable et la qualité de la prise en charge des élèves « hors des cours » un puissant facteur d'intégration scolaire.

L'internat

Parmi ces « hauts lieux » de la vie scolaire, l'internat occupe une place singulière. S'il n'est plus qu'un lointain héritage du modèle napoléonien où l'enseignement est synonyme de rupture avec l'univers familial, l'internat doit conserver une double fonction, éducative et sociale. À condition que le jeune en soit partie prenante, la vie d'interne est à la fois vecteur de réussite scolaire et de renforcement d'estime de soi, à l'épreuve du regard des autres. Encore faut-il, là aussi, que les internats disposent de moyens maté-



L'internat occupe une place singulière de la vie scolaire

riels et de personnels assurant une qualité d'accueil et d'encadrement qui ne les réduise pas à une hôtellerie encadrée. ■

L'animation socio-éducative (FSE, MDL, clubs, ateliers...)

Une dynamique d'engagement pour les élèves

Que les élèves prennent part à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement d'activités culturelles, sportives, artistiques, de solidarité, de loisir et qu'ils s'exercent ainsi aux pratiques citoyennes et associatives, voilà l'enjeu. Mais cette démarche doit être impulsée et accompagnée.

L'individualisme des jeunes : une idée reçue ?

Près d'un jeune sur deux (Credoc) prêt à devenir bénévole dans une association. Fort intérêt des moins de 30 ans pour l'investissement dans la vie de la cité : **42 %** sont membres d'une association, **31 %** donnent même régulièrement de leur temps bénévole, **58 %** ont une relation d'entraide régulière avec leurs voisins. Plus rétifs aux formes d'engagements politiques conventionnels : **2 %** sont adhérents d'un syndicat, **2 %** d'un parti politique. Des formes d'expressions protestataires, individuelles, plus ponctuelles et non affiliées sont privilégiées, particulièrement par les plus diplômés : **42 %** ont signé une pétition en ligne ou ont participé à une manifestation sur les douze derniers mois (**35 %** chez les 30 ans ou plus).

Dans une société où se développe l'individualisme, le défi est de continuer à proposer des actions collectives, élaborées et mises en œuvre par des élèves volontaires. Le CPE avec l'équipe de vie scolaire et d'autres intervenants (enseignants, partenaires extérieurs) contribuent à cet apprentissage civique sans en faire une obligation ou une injonction morale. Aider les jeunes à prendre des initiatives et à se responsabiliser, est bien plus porteur de sens que tout discours. Les outils sont présents mais les moyens et l'appui de la hiérarchie souvent insuffisants.

Engagez-vous !

C'est en contribuant au développement de l'animation socio-éducative, souvent reléguée au dernier plan des missions des CPE et des politiques éducatives des établissements faute de temps, de moyens et de motivation collective, que l'engagement

volontaire de nos élèves dans des projets formateurs et éducatifs doit être favorisé. « L'engagement des jeunes : un acte volontaire mais soumis à des déterminismes sociaux. » ⁽¹⁾

Les motivations du bénévolat des jeunes diffèrent de celles du reste de la population. En 2010, 60 % citent l'épanouissement comme source de satisfaction dans l'engagement contre 48 % de l'ensemble et 36 % des retraités. 70 % des étudiants, c'est la tendance la plus forte, souhaitent mobiliser leurs compétences pour se rendre utile à la société.

Les cadres et les plus diplômés s'investissent plus que les autres : 45 % des jeunes ayant terminé leurs études à 22 ans au plus tôt s'investissent dans une association contre 24 % de ceux qui les ont achevées à 18 ans. ■

(1) Rapport France Stratégie, juin 2015.

Équipe de vie scolaire

Sortir de la précarité

Voilà treize ans, la suppression par le ministère des maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE) et leur remplacement par les assistants d'éducation (AED) a mis fin au recrutement rectoral d'étudiants-surveillants sur critères sociaux.

Censé répondre à un certain nombre de difficultés (postes non pourvus dans les établissements ruraux éloignés des centres universitaires, *turnover* important dans l'éducation prioritaire...), le recrutement local n'a fait que les accentuer, engendrant l'opacité et conduisant à une dépen-

Repenser en profondeur les missions d'accueil des élèves



dance exclusive au chef d'établissement dans le renouvellement des contrats. Substituant une logique de contrat à la protection du statut, il a instauré de fait une discontinuité et une concurrence entre établissements.

D'un contrat à l'autre

La précarité comme mode de gestion des personnels chargés de la surveillance dans les lycées et collèges n'a cessé de se renforcer. De nouveaux types de contrats se sont ainsi multipliés et parfois substitués aux AED : contrat Emploi de vie scolaire (EVS) remplacé par le Contrat unique d'insertion (CUI), Assistant pédagogique (AP), Assistant de prévention et de sécurité (APS), Auxiliaire de vie scolaire (AVS, AVS-I), médiateur de réussite éducative, contrat aidé... À cette précarité des personnels de surveillance, s'ajoute celle de contractuels CPE, de plus en plus nombreux face à la pénurie de TZR. On ne

saurait oublier enfin un sentiment de précarisation subjective des CPE titulaires induit par les méthodes de gouvernance des EPLE... Pour autant, la tentation de transformer le CPE en responsable des ressources humaines de la vie scolaire, chef de service aux moyens en personnel de plus en plus réduits, s'est accentuée. Ce sont des dérives fonctionnelles auxquelles le SNES-FSU s'oppose, de même qu'aux transferts de charges indues (actes de gestion, délégation d'autorité).

Reconstruire un statut

Pour le SNES-FSU, il est urgent de repenser en profondeur l'organisation des missions d'accueil, de surveillance et d'accompagnement pédagogique des élèves. À l'heure où le ministère communique abondamment sur son ambition éducative, précarité et pénurie d'emplois en vie scolaire n'en sont que plus inacceptables. ■

Moyens de vie scolaire

Nécessité absolue de recrutements

Alors que le budget 2016 ne prévoit aucune création d'emploi de CPE, le SNES-FSU estime le besoin immédiat à plus de 700 emplois de CPE pour assumer une véritable ambition éducative dans les collèges et lycées !

Une planification des emplois est nécessaire pour améliorer l'accueil et l'accompagnement éducatif des élèves et les conditions de travail de professionnels en tension. L'effort débuté en 2012 se termine, il aurait permis une augmentation de près de 400 personnes selon le Projet de loi de finances. Mais la catégorie part de très loin puisque depuis 2006, ses effectifs ont chuté de près de 1 000 ETP (12 328 CPE rémunérés en 2006, 11 337 en 2014).

La situation des crédits permettant le recrutement des AED n'est pas meilleure. 2 150 postes d'AED supplémentaires sont annoncés pour 2016 pour l'éducation prioritaire mais le montant chiffré des crédits alloués ne permet que 1 000 emplois de plus (sur un total de 48 300) ! Rappelons aussi qu'ils stagnent depuis 2014 malgré la hausse démographique.

Des paroles aux actes, la déception est grande

L'actualisation des missions des CPE, signe d'une ambition éducative pour les élèves, ne s'accompagne pas de moyens supplémentaires ni du renforcement des équipes malgré leur implication dans les politiques éducatives des établissements. Les constats sont pourtant sans appel :

- le périmètre de la vie scolaire s'accroît (suivi des élèves, accompagnement éducatif, renforcement des liens avec leurs familles, lutte contre le décrochage, prévention...);
- la progression des effectifs d'élèves;
- des équipes de vie scolaire en tension face à la charge de travail et aux pressions managériales;
- la forte exposition des CPE aux risques psychosociaux.

Des besoins criants

- Des collèges sans CPE et trop d'établissements sous-dotés.
- Des redéploiements de postes dans les académies pour répartir la pénurie souvent

au détriment des lycées et des internats.

- Des postes à mi-temps, inadaptés à la demande des établissements et mettant ces CPE dans des situations professionnelles inextricables.
- L'insuffisance du nombre de TZR et le recours accru aux non-titulaires.
- Des équipes d'AED trop restreintes, assurant juste l'encadrement et la sécurité, ne pouvant assurer l'animation socio-éducative alors que la pause méridienne s'allonge au collège. La mobilisation du SNES-FSU sur la nécessité de recruter plus et de créer des postes de CPE et d'AED reste entière tant elle est déterminante pour les conditions de travail des personnels mais aussi pour la réussite des élèves. ■

Le service civique, attention danger

Éduquer les jeunes à la citoyenneté et aux valeurs républicaines, qui, suite aux attentats, résonne comme une nécessité, ne peut se faire au prix de la substitution formelle des assistants d'éducation par des volontaires du service civique. Quelques recteurs se sont déjà essayés à confondre le service civique avec une manne potentielle pour répondre aux tensions des vies scolaires et ainsi ajouter de la précarité à la précarité. Le service civique n'est pas un contrat de travail et est encore moins régi par le code du travail. Il s'agit d'accorder des crédits auprès d'organismes pour leur permettre d'engager des jeunes en échange d'une indemnisation, et non d'un salaire ! Le service civique peut répondre à une forme d'engagement pour des jeunes volontaires. Leur accueil dans les établissements doit le permettre et s'inscrire dans des projets d'équipes. Il n'est en rien une solution au manque d'AED.



La culture juvénile : « passager clandestin de l'école »

Anne Barrère est sociologue de l'éducation, après un parcours dans le secondaire en tant qu'enseignante de lettres. Ses recherches en tant que sociologue du travail ont d'abord porté sur le travail à l'école, celui des élèves, puis celui des enseignants, puis des chefs d'établissement. Ses recherches actuelles portent sur les tensions entre culture juvénile et culture scolaire.

L'US Mag : Comment la dimension socialisatrice de l'école est-elle interrogée par la prégnance de la « culture des pairs » que vous décrivez chez les jeunes ?

La sociabilité juvénile ou « la culture des pairs » est reconnue aujourd'hui comme telle, mais sans doute est-elle vue dans la plupart des cas comme déstabilisant l'école et ses transmissions que comme une instance positive ou constructive. Elle est une sorte de passager clandestin pourtant visible par tous, dans l'institution. On peut le comprendre d'ailleurs : la socialisation « verticale », descendante, des adultes dans l'école et dans la famille, s'articule désormais avec une socialisation horizontale, entre jeunes, qui n'est pas forcément en opposition totale avec elle mais qui a ses propres critères en partie indépendants. Du coup, et surtout dans l'école française historiquement fondée sur une coupure forte entre culture scolaire et culture enfantine ou juvénile, la culture des pairs est plutôt vue comme une menace, un empêchement à la formation du citoyen raisonnable ou en tout cas une culture dont il faut se distancier et s'émanciper.

L'US Mag : L'injonction faite aux jeunes d'un « engagement à l'école » est-elle adaptée à leurs nouvelles formes de sociabilité telles que vous les analysez ?

L'édifice complexe de la citoyenneté scolaire contemporaine s'est bâti autour de la volonté d'apprendre par la pratique dans l'école des mécanismes de délégation et l'exercice des droits, là où avant il ne s'agissait que de s'en instruire pour les exercer plus tard, une fois adulte. Elle a ensuite été lestée d'autres considérations : prise en compte des élèves comme « usagers », dans une tension irrésolue entre citoyenneté et consommation de service ; utilisation de la citoyenneté pour résoudre des problèmes de civilité et d'ordre scolaire. Du coup, pour répondre plus directement, il ne me semble pas que « l'engagement à l'école » se soit vraiment construit à partir des sociabilités juvéniles elles-mêmes, mais bien plutôt comme actualisation ou déclinaison d'un modèle historique qui ne leur donnait pas vraiment d'importance.

L'US Mag : Quelles pistes pourriez-vous proposer pour que les dimensions du « vivre ensemble » et de « l'engagement à l'école » se rencontrent ?

L'expression « vivre ensemble » est intéressante si elle retraduit le mot « citoyenneté » en le replaçant dans un ensemble de relations, car les enquêtes montrent que le rapport aux valeurs des jeunes se fait de manière beaucoup plus incarnée, en référence à des expériences et des rencontres. Si l'on veut refonder une « éducation morale » sur le vécu juvénile, il faudrait sans doute mettre au centre les différentes pressions, oppressions, compromis et émancipations vécues par les jeunes dans les différents groupes et réseaux qu'ils traversent et pour cela leur donner davantage d'attention. Sans doute la prise en compte de la culture des pairs dans la classe elle-même au travers de travaux et exercices faits et évalués en groupe pourrait-elle être aussi importante, alors que l'évaluation scolaire reste aujourd'hui très individuelle. La dimension collective de l'engagement des jeunes reste aujourd'hui assez périphérique à la classe voire à l'école, lors des mouvements sociaux auxquels ils ont participé volontiers ces dernières années. ■

Bibliographie

- ▶ *Les lycéens au travail*, Paris, PUF, 1997.
- ▶ *Les enseignants au travail : routines incertaines*, Éditions L'Harmattan, 2002.
- ▶ *Travailler à l'école. Que font les élèves et les enseignants du secondaire ?* Rennes, PUR, 2003.
- ▶ Avec Nicolas Sembel, *Sociologie de l'éducation*, Nathan, 2005.
- ▶ *Sociologie des chefs d'établissement. Les managers de la République*, Paris, PUF, 2006.
- ▶ Danilo Martuccelli, *Le roman comme laboratoire : de la connaissance littéraire à l'imagination sociologique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.
- ▶ *L'éducation buissonnière. Quand les adolescents se forment par eux-mêmes*, Armand Colin, 2011.

3ème Rencontre nationale
CPE SNES-FSU 24 mai 2016 // Paris

La jeunesse et ses engagements



La Grande Salle de Théâtre // 17 Cité Joly 75011 Paris // Métro père Lachaise ou rue Saint-Maur